

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 18 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p> <div data-bbox="1082 421 1433 584" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>RECUEIL :</p> <p>13 DEC. 2019</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL.</p> <p>PROCURATIONS : Alain AUBERT à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Marie-Ange KOFFEL à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p>Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE</p>	
<p>N° 4644</p> <p>OBJET :</p> <p>Débat d'Orientations budgétaires 2020</p>	<p>La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.</p> <p>La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire.</p> <p>Le vote du budget primitif conditionne l'action municipale. C'est un acte de prévision et, en même temps, un acte de politique majeur dont la préparation mobilise l'ensemble des élus des différents secteurs ainsi que les directions. Le Conseil Municipal est associé à la préparation de ce budget par un débat d'orientation budgétaire.</p> <p>Un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges du Conseil Municipal.</p> <p>Ainsi, il présente les grandes orientations du projet de loi de finances 2020, son impact sur le budget prévisionnel 2020 de la Ville de SEYSSES et expose la mise en œuvre, en 2020, des politiques municipales. Il annonce également l'évolution des dépenses et des effectifs.</p> <p>Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci jointe.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci jointe

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 13 DEC. 2019

Affiché
le : 16 DEC. 2019

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 12 décembre 2019

**Le Maire,
Alain PACE**

